

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'INSTALLATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 JUIN 2011**
tenue sous la présidence de M. P.-Y. FAVARGER
et de M. M. FASSBIND

Présents :	MM.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		A.	BAUDUCCIO	" "
	Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale
	MM.	F.	BORDA D'AGUA	Conseiller municipal
		O.	DUPONT	" "
		M.	FASSBIND	" "
		P.-Y.	FAVARGER	" "
	Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Conseillère municipale
	MM.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		L.	HEIMENDINGER	" "
	Mme	S.	HOCHULI	Conseillère municipale
	MM.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
		D.	MESSERLI	" "
		F.	PERRIN	" "
		G.	PICTET	" "
		H.	RAPPAZ	" "
	Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
	M.	M.	SAPEY	Conseiller municipal
	Mmes	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		M.	SOMMER	" "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mmes	B.	STRYIENSKI WEISSE	Conseillère municipale
		C.	TIERCY	" "
	M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal
	Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
	M.	J.-M.	KARR	Maire
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Conseillère administrative
	M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif
	M.	R.	GAILLAND	Secrétaire général

Public : Environ 150 personnes à la salle communale Jean-Jacques Gautier
21 personnes à la salle du Conseil municipal

Procès-verbal : Mmes Eliane MONNIN / Alexandra KARAM

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 avril 2011 validant les élections des Conseils municipaux du 13 mars 2011, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 15 avril 2011 -
- 2) Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge -
- 3) Election du bureau du Conseil municipal : président(e), vice-président(e), secrétaire -
Immédiatement après son élection, le/la président(e) reçoit le serment du doyen d'âge -
- 4) Nomination des diverses commissions et des diverses délégations.

* * * * *

Avant la cérémonie officielle, les anciens et nouveaux conseillers administratifs et municipaux, accompagnés de leur conjoint, ont été invités à se retrouver, à 19h30, autour d'un buffet organisé dans la salle communale Jean-Jacques Gautier.

A 20h30, les points 1 et 2 du présent ordre du jour se sont déroulés dans la salle communale, en présence du public. L'ouverture et la clôture de cette partie de la séance ont été agrémentées par une délégation de la Lyre.

Dès 21h30, les conseillers municipaux se retrouvèrent dans la salle du Conseil municipal, à la villa Sismondi, pour la suite de cette séance d'installation.

Avant de passer à l'ordre du jour et après avoir souhaité la bienvenue au public, M. Karr, maire, prononce le discours suivant :

"Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,
Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Qu'attendons nous, en 2011, de nos autorités récemment élues ? Au nom du Conseil administratif de Chêne-Bougeries, permettez-moi d'esquisser un projet pour les quatre années à venir.

Commençons par ce qui va sans dire, mais va toujours mieux en le disant :

- d'une part : vos autorités agiront dans le strict respect des lois qui régissent leurs fonctions, soit principalement l'article 30 de la Loi sur l'Administration des Communes pour le Conseil municipal et son article 48 pour le Conseil administratif. Lisez ces articles, et vous comprendrez les limites, mais aussi les possibilités de notre action : les rôles sont bien définis : nous sommes ici élus en qualité de magistrats, pas de magiciens.

.../...

- d'autre part : la collégialité et le désir de collaborer efficacement sont au cœur du travail que Madame Béatrice Grandjean-Kyburz, M. Jean Locher et moi-même avons engagé dès notre première rencontre dans ce nouveau rôle. Chacun d'entre nous veillera à ce que le consensus guide nos travaux, et que le vote pour nous départager reste l'exception.

En effet, face aux enjeux qui attendent Chêne-Bougeries, nous nous devons de bâtir une fructueuse collaboration entre citoyens, associations locales, Conseil municipal et Conseil administratif. Le but est, au final, de pouvoir parler d'une seule voix afin de défendre au mieux les intérêts de la commune.

Pour les futurs projets, cela impliquera de notre part et de la part de l'État, une plus grande écoute et consultation en amont des décisions. Nous devrons tous garder à l'esprit l'article 1 al. 2 de la Constitution genevoise, qui stipule que "*La souveraineté réside dans le peuple; tous les pouvoirs politiques et toutes les fonctions publiques ne sont qu'une délégation de sa suprême autorité.*"

Dans cet esprit, un effort d'accessibilité des documents officiels, par exemple des requêtes en autorisation de construire et d'abattages d'arbres, sera fourni par les services communaux, avec une vitrine ad hoc et des possibilités accrues de consultation des dossiers.

Et si un objet mérite selon les citoyens un débat public plus large qu'au sein du seul Conseil municipal, les droits d'initiative et de référendum existent et seront scrupuleusement et impartiallement respectés par le Conseil administratif, l'administration communale et le Conseil municipal.

Ces principes posés, voici quelques priorités qui guideront notre action :

De façon transversale (territoire, finances et social), une attention particulière sera placée sur l'intégration et l'ancrage communal des futurs occupants des immeubles en cours de planification et de construction. Rappelons à cet effet que cela représente 175'600 m² de surfaces brutes de plancher, soit l'équivalent de 1'626 logements de 108 m² en moyenne, soit encore 3'100 habitants ou 30% d'augmentation de population en cinq ans. Ces chiffres traduisent un effort considérable de Chêne-Bougeries en matière de logements.

Avant de commencer à planifier encore d'autres bouleversements, nous demanderons à l'État un moratoire sur tout déclassement afin de réussir l'intégration de ces immeubles, de ces personnes, de leurs véhicules et des infrastructures nécessaires. Et ce n'est pas une mince affaire : l'Office fédéral du développement territorial a chiffré à 397m² d'infrastructures les besoins par habitant supplémentaire ! Songez qu'en plus des logements, il y a les bureaux, écoles, et commerces; et aussi une quote-part de parkings, de routes, de gares, d'aéroports, de centres sportifs, de loisirs, d'hôpitaux et de cimetières qui sont nécessaires. 397m² x 3'100 habitants, cela représente pour la seule croissance imposée par l'État à Chêne-Bougeries, 1'230'700 m² d'infrastructures à localiser, à financer et à construire.

.../...

Comme le relève une motion actuellement en discussion au Grand Conseil, chaque tranche de 1'000 logements peut coûter à une commune de l'ordre de CHF 100 millions d'investissements, sans parler des frais de fonctionnement (qui eux seront partiellement couverts par les nouveaux impôts). L'équivalent de 1'626 logements signifie jusqu'à CHF 162 millions d'investissements pour une commune qui a aujourd'hui moins de CHF 30 millions de budget annuel tout compris (fonctionnement et investissements) !

Pardonnez tous ces chiffres, mais ils visent à illustrer le déséquilibre entre un État qui impose toujours plus et des communes qui doivent, aux frais de leurs contribuables, assurer le "service après-vente". Cela ne peut plus fonctionner longtemps ainsi; mais même si de nouvelles compétences décisionnelles nous étaient transférées, sachez que ce Conseil administratif luttera afin de préserver la fiscalité au niveau le plus modéré possible.

Toujours au rayon des finances, pour continuer le modernisation de notre appareil administratif, un système de contrôle interne sera également mis en place. Il documentera les procédures et la gestion des risques auxquels nous sommes confrontés.

Sur le plan du social et des écoles, plusieurs axes peuvent être relevés, à commencer par une participation importante à l'espace intergénérationnel du Nouveau-Prieuré dont la première pierre vient d'être posée, et qui comportera notamment une crèche de 60 places. L'agrandissement de l'École de Conches ensuite permettra de faire face à l'augmentation de la demande.

Nous continuerons à être attentifs aux situations difficiles rencontrées dans les foyers et dans les rues, en soutenant notamment le travail de prévention mené avec succès par les travailleurs sociaux hors murs. Plus largement, la politique de solidarité qui voit Chêne-Bougeries consacrer 0.7% de son budget annuel sera poursuivie conformément aux recommandations de l'OCDE.

Sur le plan culturel, nous entendons naturellement assurer une continuité dans les manifestations, en particulier celles qui forgent l'identité de la commune de Chêne-Bougeries.

En matière d'extension du parc de logements à l'initiative et en main de la commune, notre attention se portera :

- sur la rénovation du Village où nous sommes propriétaires directs ou indirects de la moitié des parcelles, l'autre moitié se trouvant en mains de propriétaires privés que nous entendons respecter.
- sur la construction de deux immeubles à la route Jean-Jacques Rigaud qui seront gérés sous forme de coopérative d'habitations.

- sur des critères objectifs et règlementés pour l'attribution de logements, critères qui tiendront notamment équitablement compte des attaches familiales et civiques, afin notamment de permettre en priorité aux enfants de Chêne-Bougeries de rester proches de leurs parents plutôt que de les voir chassés par les lois de l'offre et de la demande.

L'énergie promet d'être à la fois plus rare et plus convoitée à l'avenir. Nous engagerons donc la commune sur la voie d'une plus grande sobriété énergétique, tout d'abord par un programme d'étiquetage-énergie des bâtiments qui se verront initialement apposés une note de A à F, comme pour les véhicules et l'électroménager.

L'accent sera ensuite mis sur un entretien des bâtiments publics et des investissements visant à appliquer la Loi cantonale sur l'énergie, ce qui représente un défi énorme vu le nombre d'ouvrages datant d'avant les chocs pétroliers de 1973 et 1979.

Enfin, nous favoriserons par des mesures incitatives la création de bâtiments équivalant au moins aux normes Minergie P-Eco (maison passive) et A-Eco (productrice d'énergie).

L'entretien du réseau des voies de communication, du plan général d'évacuation des eaux, la mise en oeuvre du plan directeur communal et la concrétisation de l'initiative 144 sur les mobilités douces représentent, isolément et conjointement, des défis considérables qui mobiliseront également nos moyens.

Et comme nos moyens ne sont pas élastiques, nous aurons un souci d'économie, notamment dans le domaine des parcs et promenades, où notre priorité sera "*davantage de nature à moindres coûts*". La Charte des Jardins guidera par ailleurs toutes nos interventions sur le domaine public.

Entre 2000 et 2010, plus de 27% de notre grande arborisation a disparu. Sans renouvellement décisif et rapide, le paysage communal va irrémédiablement se banaliser et plus rien ne nous différenciera des communes les plus ordinaires de l'agglomération.

Depuis le 1^{er} juin, nous entamons un effort particulier sur la défense des espaces verts et naturels, c'est-à-dire l'espace perméable en pleine terre sur domaine public et en partenariat avec les propriétaires privés. Nos objectifs sont :

- de trouver un juste milieu entre sécurité et maintien de vieux arbres à tout prix, en tenant compte dans la pesée des intérêts de leur contribution à la biodiversité; et de porter un regard attentif aux abattages requis afin de trouver des solutions alternatives.
- de recapitaliser de façon décisive notre patrimoine arboricole avec des espèces indigènes adaptées au climat que nous réchauffons tous; la création de puits d'ombre et de fraîcheur répartis sur l'ensemble du territoire communal, l'encouragement aux

.../...

plantations à vocation alimentaire (que ce soit au profit de l'homme ou de la faune et l'avifaune) font désormais partie des priorités publiques.

Car par ces actions et par d'autres, nous pensons à notre jeunesse, à celle qui héritera demain du territoire et de la société que nous leur aurons transmis; on n'insiste pas assez sur le rôle actif que les générations montantes peuvent et doivent avoir dans la formation de leur quotidien, dans leurs choix d'activités sportives, de déplacements, dans leurs choix collectifs et de loisirs.

Le propre des priorités est de mettre en lumière certains choix en particulier. Les nôtres s'inscrivent dans un partenariat entre l'autorité exécutive (Conseil administratif), l'administration communale, l'autorité délibérative (Conseil municipal) et le Souverain, à savoir les citoyens et contribuables.

Pour ne pas prolonger outre-mesure ce discours déjà long, souvenez-vous que la population n'a pas opté pour une révolution à Chêne-Bougeries : elle a choisi de colorer la continuité d'institutions bicentenaires d'un petit peu de biodiversité.

Le pari que nous devons relever est que notre Ville s'avère plus forte avec un dialogue éclairé et respectueux à sa tête.

Chères concitoyennes, chers concitoyens, la mission que vous nous avez confiée est une tâche noble; nous vous exprimerons notre grande reconnaissance en veillant, à chaque instant, d'être dignes de cette charge."

Après avoir remercié le public de son attention, M. Karr passe la parole à M. Pierre-Yves Favarger, doyen d'âge, qui, conformément à la loi, va présider cette cérémonie. "

M. Favarger préside le début de cette séance.

1) Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 avril 2011 validant les élections des Conseils municipaux du 13 mars 2011, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 15 avril 2011

M. Favarger donne lecture de l'arrêté susmentionné du 13 avril 2011.

2) Prestation de serment des conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge

M. Favarger donne lecture de la formule de serment prévue par la loi

"Je jure, ou promets, solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir
consciemment les devoirs de ma charge;
de garder le secret de fonction sur toutes les
informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

.../...

A l'appel de son nom, chaque conseiller municipal a répondu par "je le jure" ou "je le promets", en levant la main droite.

M. Favarger espère que le travail du Conseil municipal sera empreint de la même collégialité, du même esprit de collaboration que ce que l'ancien Conseil municipal a vécu, dans l'ensemble, au cours des quatre dernières années.

Il a ensuite le plaisir de remettre un bouquet de fleurs à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative, à toutes les dames du Conseil municipal ainsi qu'aux anciennes conseillères municipales.

M. Karr remercie M. Gailland, secrétaire général, pour l'organisation de cette soirée.

Du public, M. Naggar se permet une remarque. M. Karr a fait un discours époustouflant. Il l'en remercie, mais il n'y avait rien concernant l'égalité hommes-femmes. Il proteste donc : pourquoi ces dames ont-elles reçu un bouquet de fleurs, et pas les messieurs ?

M. Favarger lui offre un bouquet de fleurs.

Au nom de tous ses collègues masculins, M. Naggar le remercie.

Avant de procéder à la suite des formalités à la villa Sismondi, M. Karr invite vivement les membres du Conseil municipal à signer la charte du respect en politique, ainsi qu'ils l'ont fait lors de la dernière législature. Cela n'a l'air de rien, mais c'est pourtant une démarche qui les a beaucoup aidés et qui leur a permis de maintenir un bon climat de travail. Cette charte sera à disposition à la villa Sismondi. Les conseillers administratifs la signeront également. Avant de lever cette partie de la séance, il précise que la deuxième partie est également publique et que toutes les personnes présentes sont donc les bienvenues.

(Musique)

M. Karr invite les membres du Conseil municipal à prendre possession de la salle du Conseil municipal.

**3) Election du bureau du Conseil municipal : président(e), vice-président(e), secrétaire -
Immédiatement après son élection, le/la président(e) reçoit le serment du doyen d'âge**

M. Favarger donne lecture de la proposition élaborée conjointement par les chef(fe)s des différents groupes politiques.

La composition du bureau du Conseil municipal proposée est la suivante :

Président	:	M. Marc FASSBIND
Vice-président	:	M. Fabian SPINELLI
Secrétaire	:	Mme Luc HEIMENDINGER
Membre	:	Mme Marion SOBANEK
Membre	:	M. Henry RAPPAZ

La parole n'étant pas demandée, M. Favarger met aux voix la composition du bureau du Conseil municipal.

ELECTION DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'art. 9 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, il est procédé à l'élection du bureau du Conseil municipal pour la période législative 2011-2012. Sont élus :

Président	:	M. Marc FASSBIND
Vice-président	:	M. Fabian SPINELLI
Secrétaire	:	M. Luc HEIMENDINGER
Membre	:	Mme Marion SOBANEK
Membre	:	M. Henry RAPPAZ

- La composition du bureau du Conseil municipal est acceptée à l'unanimité.

M. Favarger donne ensuite la Présidence à M. Marc Fassbind.

M. Fassbind, Président du Conseil municipal, assermente M. Favarger, conformément à la procédure légale.

M. Fassbind, Président du Conseil municipal prie M. Pierre-Yves Favarger, doyen d'âge, de se lever et lui donne lecture de la formule de serment prévue par la loi :

"Je jure ou je promets solennellement :
d'être fidèle à la République et canton de Genève;
d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir
consciencieusement les devoirs de ma charge;
de garder le secret de fonction sur toutes les
informations que la loi ne me permet pas de divulguer."

M. Favarger répond : "Je le jure", en levant la main droite.

Monsieur le Président du Conseil municipal prononce une brève allocution :

"En préambule, j'aimerai féliciter et remercier les élus pour leur score lors des élections et remercier également tous ceux qui, au sein des différentes associations politiques, sportives ou autres, œuvrent pour la qualité de vie à Chêne-Bougeries.

Nous devons aussi souligner le rôle essentiel que jouent tous les collaborateurs de la commune derrière le secrétaire communal pour nous permettre de fonctionner correctement.

De nombreux défis nous attendent durant cette législature :

Chêne-Bougeries a acquis le statut de ville il y a peu. Ce changement est la conséquence de l'arrivée de nombreux nouveaux habitants et cette tendance devrait se maintenir pour les 4 ans à venir. Nous devons veiller à accueillir ces nouveaux chênois avec une administration compétente, des infrastructures adaptées et des autorités à l'écoute.

Parallèlement à cette évolution, les systèmes de directions devront s'adapter à d'autres contraintes contemporaines : une plus grande transparence dans tous les processus, une attention accrue aux différents cadres légaux et aux normes.

Ces modifications bénéfiques alourdisSENT et ralentissent pourtant le traitement des dossiers et nous font courir un risque d'immobilisme. Nous ne devons pas perdre de vue nos objectifs et chercher des solutions intelligentes pour ne pas retarder les différentes réalisations.

La campagne électorale a été très agitée et elle a mis en lumière l'importance pour les électeurs, d'intérêts liés à leur environnement immédiat. Ces enjeux locaux ont pris le pas sur des aspirations plus générales et, à mon sens, nous avons un peu perdu de vue les différents projets de sociétés qui doivent sous-tendre l'action politique.

Il y a ceux qui préfèrent le silence aux enfants qui jouent
 Ceux qui préfèrent des places de parc au silence
 Ceux qui préfèrent avoir du trafic avec moins de places de parc
 Ceux qui préfèrent garder les constructions pour réduire le trafic
 Ceux qui défendent les arbres au dépend des constructions
 Et pour clore le cercle, nous avons dû renoncer à certains arbres pour que les enfants puissent jouer en sécurité.

Toutes ces considérations sont légitimes et compréhensibles prises individuellement. Par contre, nous avons été élus pour œuvrer pour le bien commun de tous. Nous devrons nous atteler à être davantage à l'écoute, à davantage informer et à convaincre pour éviter de réduire les projets à des questions simplistes.

Notre commune a une situation financière très saine. Nous sommes confrontés à de nombreux projets importants et coûteux, principalement en matière de constructions. Le projet du village, les rénovations de bâtiments publics avec la nouvelle contrainte d'exemplarité des communes, les investissements en infrastructures sur et sous le sol représentent des montants de plusieurs dizaines de millions et donc des amortissements de plusieurs millions par année. Dans ce domaine, une vision à long terme est à développer pour éviter les mauvaises surprises.

Nous sommes un des acteurs du système démocratique suisse. Ce système est exemplaire mais dépend du fonctionnement de chaque échelon dans chaque coin du

.../...

pays. Par respect de l'institution où nous avons été élus, nous amenons notre contribution à cet édifice national. Nous pouvons en être fiers et j'espère aussi que chacun d'entre nous y trouvera du plaisir.

Vive le Conseil municipal de Chêne-Bougeries

Vive Chêne-Bougeries

Vive Genève."

4) Nomination des diverses commissions et des diverses délégations

Le Président donne lecture de la proposition de formation des commissions élaborée par les différents groupes. Concernant la commission Sports, il précise que, puisque la principale activité de cette commission consiste à s'occuper du Centre sportif Sous-Moulin, la commission Sports a été réduite aux membres de la délégation au Centre sportif Sous-Moulin.

Le Président met aux voix la composition des commissions.

- La composition des commissions est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Président relève que la commission Naturalisations n'existe plus dans la liste des commissions. Le Conseil administratif a proposé de reprendre cette prérogative, étant donné que le traitement des dossiers en amont n'a pas spécialement démontré l'utilité de la commission. Les chefs de groupe ont salué cette proposition, tout en demandant au Conseil administratif qu'en cas de désaccord sur un dossier, ce dossier soit traité au sein de la commission Affaires sociales selon l'ancienne procédure de la commission Naturalisations.

Le Président met aux voix la proposition consistant à déléguer au Conseil administratif la compétence en matière de naturalisations.

- La proposition consistant à déléguer au Conseil administratif la compétence en matière de naturalisations est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Président signale un autre changement concernant le fonctionnement des commissions par rapport à la dernière législature. L'équilibre des commissions à dix membres a semblé aux chefs de groupe représenter la volonté de la population qui a été exprimée dans les urnes. C'est la raison pour laquelle ils ont voulu renoncer au système qui consistait, dans les commissions où le président appartenait à un certain parti, à donner automatiquement un deuxième représentant à ce parti. Cela aurait alourdi le système et compliqué l'équilibre entre les groupes politiques. Le bureau propose donc que les présidents puissent participer aux votes pour que l'équilibre entre les partis soit maintenu.

M. Spinelli ajoute que, lors des travaux du "bureau provisoire", l'idée qui a prévalu était de formuler une proposition qui soit équilibrée et systématique. En somme, plutôt

.../...

que d'estimer qu'une commission était moins importante et méritait huit membres plutôt que dix, et/ou plutôt que d'estimer qu'une commission était l'apanage d'un groupe particulier et méritait donc une meilleure représentativité dudit groupe, le "bureau provisoire" a proposé une règle systématique; à savoir que chaque commission, à l'exception de celle des Sports, sera composée de dix membres, comprenant 4 PLR, 3 Verts, 1 Vert'libéral, 1 socialiste et 1 MCG. À l'exception de la commission citée, cette règle a été appliquée uniformément. Concernant la question du vote du ou de la présidente, le "bureau provisoire" avait conscience de bousculer un peu les habitudes, mais l'idée était de joindre la théorie à la pratique. En effet, dans la plupart des séances de commissions, le président s'exprimait au moins autant que les membres, sinon plus. Le "bureau provisoire" a donc estimé que le but premier d'une commission consiste à réaliser une sorte de "brainstorming", où chacun amène des idées, que ces dernières soient bonnes ou moins bonnes. À ce titre, il trouvait censé que le président puisse voter, d'autant plus que le règlement du Conseil municipal ne s'y oppose pas. Peut-être que certains se demandent : qu'en sera-t-il en cas d'égalité du nombre de voix exprimées ? Une commission pourrait effectivement préaviser un objet par 5 voix pour et 5 voix contre. Au demeurant, un tel cas de figure n'entrerait pas en conflit avec le règlement du Conseil municipal. Enfin, il s'agissait aussi de considérer la problématique des groupes minoritaires. Ainsi, si un président est le seul représentant de son groupe et qu'une commission aborde un sujet sur lequel il est en désaccord avec les autres commissaires, il n'aura plus nécessairement à présenter un préavis donné à l'unanimité. C'est cela qui a poussé le "bureau provisoire" à proposer la possibilité de vote pour les président(e)s de commissions.

Mme Tiercy demande si le bureau a aussi discuté de la possibilité, pour le président, de prendre part aux débats de la commission.

M. Spinelli précise que, dans la plupart des commissions, le président participait activement aux débats, de par sa connaissance du dossier. Il semblait assez évident que les choses se passent comme cela. Le président peut donc effectivement débattre et voter au même titre que les autres commissaires. Sa voix ne compte ni plus ni moins que celle d'un autre membre de la commission.

Mme Sobanek regrette que, dans certaines commissions très importantes, les groupes minoritaires n'aient plus l'occasion d'avoir deux représentants. Elle propose d'essayer le nouveau système proposé pendant une année et qu'ensuite, le Conseil municipal analyse comment cela s'est passé et en rediscute, sachant qu'il est libre de composer les commissions comme bon lui semble.

M. Favarger trouvait aussi un peu dommage que la représentation suive quasi exactement la répartition des votes. C'est-à-dire qu'en réalité, les groupes minoritaires demeurent aussi faibles qu'ils l'ont été par le passé. En général, pour qu'une démocratie puisse bien fonctionner, il faudrait que les minorités puissent se faire entendre suffisamment. Il abonde donc dans le sens de Mme Sobanek, en disant que le Conseil municipal va essayer ce système et que si cela fonctionne, tant mieux, mais qu'il faudra peut-être revoir la copie dans quelques temps.

Le Président rappelle que la composition des commissions est la prérogative du seul Conseil municipal et que celui-ci peut la remettre en cause à chaque séance – ce qui n'est cependant pas l'idée.

Il met ensuite aux voix la proposition consistant à permettre aux présidents de commissions de participer aux votes.

- La proposition consistant à permettre aux présidents de commissions de participer aux votes est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Président commence ensuite à donner lecture de la proposition de formation des délégations du Conseil municipal auprès des divers organismes chênois.

Mme Garcia était déléguée au Centre sportif Sous-Moulin. Il lui semble que lors de la dernière séance, il leur a été dit qu'il y avait désormais six partis représentés à Thônex et qu'il faudrait donc six délégués par commune et non pas cinq. Un parti, en principe le PLR, devrait donc avoir deux délégués.

Le Président demande si M. Gailland, secrétaire général, a une réponse à cette remarque.

M. Gailland vérifiera sur la base du dernier procès-verbal des décisions prises par le bureau du Conseil Intercommunal. À sa connaissance, le règlement indique comme règle générale la désignation d'un délégué par parti représenté au sein du Conseil municipal de chaque commune.

M. Favarger précise que ce point n'a pas été évoqué comme point particulier par le bureau puisqu'il avait déjà été décidé en séance plénière du Conseil Intercommunal. Il lui semble que Chêne-Bourg, qui dispose aussi seulement de cinq partis, va envoyer six délégués. Il souligne que des sommes considérables sont mises en jeu dans ce Centre sportif – le budget de chaque commune est d'environ CHF 100.-- par habitant. On essaie donc d'avoir le plus possible une représentation équitable pour chacune des trois communes. Si Chêne-Bougeries a cinq délégués et les deux autres communes six, cela pourrait éventuellement poser un problème, d'autant plus que lorsqu'un délégué est empêché de participer à une séance du Conseil Intercommunal du Centre sportif Sous-Moulin, et contrairement à ce qui se passe dans beaucoup d'autres conseils intercommunaux, il ne peut pas se faire remplacer. Le règlement du Conseil Intercommunal interdit en effet de se faire représenter par quelqu'un de son parti quand on est empêché d'assister à une séance.

Pour M. Spinelli, il n'y a pas de vote, normalement, dans une délégation. Du moins, la délégation n'a pas la possibilité de prendre une décision : elle rapporte une situation à la plénière, laquelle décide. Il se demande donc si la différence de représentativité constitue véritablement un enjeu.

M. Favarger précise qu'ils votent un préavis qui est ensuite soumis à l'approbation du Conseil municipal de chaque commune. La délégation a une influence très importante,

.../...

parce que jusqu'à ce jour, il est extrêmement rare que ses préavis soient rejetés par les Conseils des trois communes. Il pense qu'il serait sage de ne pas tout de suite changer cette répartition mais, en voyant aussi ce qui se passe dans le Conseil Intercommunal et comment vont réagir les deux autres communes, de garder à l'esprit qu'il faudra peut-être nommer un jour un représentant de plus à la commission Sports ainsi qu'au sein de cette délégation.

Mme Garcia ajoute qu'il faudra aussi vérifier le règlement de fonctionnement du Centre sportif. Il lui semble en effet que chaque commune doit être représentée par le même nombre de délégués. Elle souligne à son tour que, contrairement aux commissions, on ne peut pas se faire remplacer au Centre sportif Sous-Moulin si on ne peut pas assister à une séance.

Le Président suggère de reprendre la proposition de Mme Garcia d'avoir six délégués, dont deux représentants PLR. Comme cela, au besoin, la délégation pourrait être mise en place; et s'il ne faut in fine que 5 représentants, le Conseil municipal reviendrait à la proposition initiale.

M. Spinelli remarque que, dans ce cas de figure, il faut aussi envisager de désigner six membres au sein de la commission Sports. Il rappelle que, dans la législature précédente, la commission Sports était composée de huit membres. Deux tiers allaient en délégation au Centre sportif Sous-Moulin alors que l'autre tiers devait être informé de ce qui s'était dit dans les séances intercommunales. Il aime bien l'idée d'un reflet de la commission Sports dans la délégation CSSM. Personnellement, mais cela n'engage pas son groupe, il n'a pas de problème à ce que deux PLR siègent dans cette délégation. Par ailleurs, il étendrait cette formule à la commission Sports.

Le Président relève que cela illustre bien l'équilibre fragile dans la recherche d'un consensus pour la désignation des commissions. Il demande qui serait candidat pour être le sixième délégué.

Mme Garcia serait éventuellement candidate, mais il faudrait qu'elle examine si elle doit éventuellement renoncer à siéger dans une autre commission.

Mme Sobanek propose de procéder maintenant à la nomination de cinq délégués et que lors de sa prochaine séance, le Conseil municipal nomme peut-être un sixième membre, ce qui permettra à chaque groupe de trouver son équilibre interne, puisque cette désignation a aussi une répercussion sur la composition de la commission Sports.

Le Président constate que le Conseil municipal accepte de garder pour l'instant une délégation de cinq membres auprès du Centre sportif Sous-Moulin.

M. Pictet demande quel est le degré d'engagement au sein de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bouggeries. Il est ravi d'apprendre qu'il a été désigné d'office.

Le Président indique que cette Fondation s'occupe principalement des immeubles situés dans le Village de Chêne-Bougeries. Cette délégation ne devrait pas durer jusqu'à la fin de la législature.

M. Karr précise que, lors de la dernière législature, Mme Salerno avait plaidé, par voie de motion et plusieurs interventions en commission Finances, en faveur d'une dissolution de la Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries. En effet, cette Fondation a été créée dans les années septante, à l'initiative du Conseil administratif. Elle avait par ailleurs été conçue en tant qu'organe appelé à gérer prioritairement le dossier relatif au réaménagement du village. Aujourd'hui, la Fondation apparaît de plus en plus comme un doublon. Le Conseil administratif a pris l'option de continuer dans la voie qui était préconisée, c'est-à-dire étudier plus avant les conséquences d'une dissolution. Dans la mesure où la Fondation n'aurait plus de rôle spécifique à jouer en matière d'aménagement, il a été décidé de la rattacher pour l'heure au dicastère des Finances. Cependant, si elle devait avoir à nouveau un quelconque rôle en matière d'aménagement du territoire, ceci pour des raisons fiscales ou autres, le dicastère de rattachement et le rôle de la Fondation seraient à nouveau discutés. Mais M. Karr croit que M. Pictet peut être rassuré : pour le moment, il n'est pas envisagé de développer une activité débordante.

Le Président précise encore que, traditionnellement, le président de la commission Finances siège à la Fondation parce que les comptes de cette dernière sont examinés au sein de ladite commission.

Le Président poursuit ensuite la lecture de la proposition de la formation des délégations.

En l'absence de remarques, le Président met aux voix la proposition de composition des délégations.

- La composition des délégations est acceptée par 24 voix pour, soit à l'unanimité.

Le Président donne lecture de la composition des commissions et délégations.

La délibération suivante a été établie.

**NOMINATION DES DIVERSES COMMISSIONS
ET DES DIVERSES DELEGATIONS**

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 22 septembre 2010 -

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 13 avril 2011 validant les élections des Conseils municipaux du 13 mars 2011, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 15 avril 2011 -

Vu la lettre circulaire du Département de l'intérieur et de la mobilité du 12 mai 2011 -

Conformément à l'art. 10 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 -

Le Conseil municipal, **par 24 voix pour, soit à l'unanimité,**

DESIGNE les membres des commissions permanentes et des délégations pour la législature 2011-2015, selon la liste ci-jointe.

La composition des commissions et délégations figure en annexe au présent procès-verbal.

Concernant le Centre sportif Sous-Moulin, Mme Garcia signale qu'un repas aura lieu le 22 juin 2011, en présence des anciens et des nouveaux délégués.

Avant de clore la séance, le Président souhaite passer la parole au secrétaire général puis au Conseil administratif pour des informations diverses.

Pour ce qui concerne la suite des travaux du Conseil municipal, M. Gailland relève que l'on songe évidemment au calendrier des séances de commissions. Lors de la législature précédente, 2007-2011, un calendrier avait été établi sur la base du principe suivant : réservier certains jours de la semaine pour chacune des commissions – par exemple, le premier lundi du mois attribué à telle commission, le premier mardi à telle autre, etc. Il donne lecture d'une proposition préliminaire, charge aux président(e)s nouvellement désigné(e)s des commissions de lui indiquer si cette planification peut ou non convenir. Sachant qu'il existe désormais neuf commissions, neuf jours sur les trois premières semaines du mois ont été réservés, étant précisé qu'il avait été souhaité, lors de la législature précédente, de conserver une quatrième semaine dite "de réserve", permettant ainsi de modifier quelque peu ce calendrier en cas d'impossibilité ou de jour férié.

Mme Sobanek relève que ce calendrier prévoit que les lundis, les mardis, les jeudis et un mercredi sont réservés. C'est un peu difficile. Elle préférerait que l'on fixe les lundis et mardis et, de temps en temps, un jeudi. Autrement, les séances du Conseil municipal constitueront leur seule activité en marge de leurs obligations professionnelles.

Si M. Karr comprend bien, Mme Sobanek souhaite libérer le mercredi. Elle souhaite qu'il y ait une sorte de "jour tabou".

Mme Sobanek souhaite que l'on s'efforce de réserver prioritairement les lundis et mardis et, de temps en temps, les jeudis, sachant que le Conseil municipal a lieu ce jour-là.

A ce propos, Mme Tiercy demande si le Conseil municipal continuera de siéger le jeudi.

.../...

M. Gailland répond par l'affirmative.

Le Président suggère que la proposition soit travaillée dans les groupes, d'entente avec le Conseil administratif, parce que cela dépend aussi de la disponibilité de ces derniers.

M. Karr précise que la proposition couvre uniquement la période qui va jusqu'à décembre 2011. Il ajoute que, dans un premier temps, il ne faudra pas être surpris si le Conseil administratif propose peu de séances de commissions, faute d'objets – les conseillers administratifs sont en train de prendre leurs fonctions, de prendre connaissance des rouages de l'administration communale. Tout va véritablement démarrer au mois de septembre. Dans l'intérêt du Conseil municipal, du Conseil administratif et de l'administration communale, il est bon d'avoir un calendrier provisoire pour que tout le monde sache à quoi s'en tenir. M. Karr croit savoir que M. Gailland aurait la possibilité de formuler maintenant déjà une proposition concernant la sacralisation du mercredi. Par ailleurs, concernant le jeudi, puisque M. Karr a proposé ce jour-là pour la commission Mobilités-Nature-Environnement, l'idée était que si le Conseil municipal devait avoir lieu un soir de commission, ce qui ne sera pas toujours le cas parce que le Conseil municipal n'a pas toujours lieu le troisième jeudi du mois, la soirée serait consacrée de 18h15 à 20h00 à la séance de commission puis, dès 20h30 au Conseil municipal. Un repas serait servi entre les deux séances, ce qui permettrait de concentrer les deux séances sur une seule soirée.

M. Gailland propose de déplacer la commission Jeunesse qu'il avait annoncée le deuxième mercredi du mois au troisième lundi du mois.

Mme Stryienski Weisse demande s'il serait possible que certaines séances de commissions commencent plus tard que 18h15. Elle ne sait pas qui peut quitter son travail à 18h00. S'y ajoute encore le temps du trajet. Elle ne voit pas très bien, avant 19h00, comment arriver à l'heure en séance de commission.

Le Président relève qu'il ne faut pas perdre de vue que les collaborateurs de la commune participent souvent aux séances de commissions. Il ajoute que 18h15 a bien convenu aux membres du Conseil lors de la précédente législature.

M. Perrin suggèrerait la solution de midi. Cela s'est fait par le passé.

Mme Garcia remarque que lorsqu'on travaille, on n'a plus de pause à midi, ou peut-être une heure. Ce serait donc impossible. Elle relève ensuite que l'avantage de commencer les commissions à 18h15 et de les terminer à 20h00, consiste à pouvoir ensuite aller au concert. Cela libère les conseillers municipaux pour la soirée.

M. Rappaz ne peut pas venir avant 19h00 les lundis et mercredis, puisqu'il siège aussi au Grand Conseil.

Mme Hochuli suggère que le président de chaque commission fixe avec les membres de la commission l'heure qui convient le mieux.

Mme Sommer rappelle qu'exceptionnellement, il faudrait pouvoir enchaîner deux séances de commissions, l'une de 18h00 à 20h00 et l'autre de 20h00 à 22h00. Ceci ne serait plus possible, or dans certains cas, c'était assez pratique.

A titre personnel, M. Spinelli serait aussi favorable, pour des raisons professionnelles, à retarder quelque peu les séances de commissions. Cependant, il relève que, souvent, les caucus ont lieu après les commissions. De plus, il est effectivement toujours pratique de savoir qu'après 20h00, en général, on serait libre. Mais il rejoint l'idée que les présidents de commission s'expliquent avec les membres de leur commission et déterminent s'il est possible d'envisager un report. Il demande ensuite s'il serait possible, pour des raisons d'organisation, d'obtenir assez rapidement les coordonnées de l'ensemble des membres du Conseil municipal.

M. Locher relève que l'organisation du Conseil municipal n'est pas du tout de la prérogative du Conseil administratif, mais il souhaite faire part de l'expérience que le Conseil municipal a eue lors de la dernière législature. S'il est arrivé à un système d'unification des horaires de commissions, c'est parce que l'on a constaté une dérive : certaines personnes arrivaient à 18h30, parce qu'une autre commission commençait à 18h30, alors que celle où elles étaient censées participer commençait à 18h15. De plus, le fait de savoir que, sur toute l'année, le deuxième mardi du mois, à 18h15, les conseillers municipaux assistent à telle ou telle séance leur permet de bloquer suffisamment à l'avance leur agenda et de prévoir que ce soir-là, ils sont censés être occupés – et qu'à contrario s'ils ne reçoivent pas de convocation, leur soirée est libre. Cela offrait l'avantage de combattre l'absentéisme, lequel était devenu un peu trop répandu et de faciliter quelque peu la vie de famille. Les conseillers municipaux sont maintenant en train de tout remettre en question. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un domaine de compétence du Conseil administratif, M. Locher souhaitait les mettre en garde parce que le système proposé n'a pas si mal fonctionné au cours des quatre dernières années.

Mme Garcia confirme que ce système a très bien fonctionné. Relativement peu de conseillers étaient absents, et il est beaucoup plus facile de savoir que chaque séance débute à 18h15 et que toutes les commissions fonctionnent de la même façon. Maintenant, si les avis devaient demeurer très divergents, il est toujours envisageable de passer à un vote concernant la proposition consistant à toujours fixer les séances de commissions à la même heure ou à des heures différentes.

M. Karr soutient les propos de M. Locher. La participation a vraiment été optimale avec le système qui avait été mis en place. Avant de changer un système qui fonctionne, il aimeraient suggérer aux conseillers municipaux d'essayer ce dernier pendant six mois. Les horaires peuvent toujours être changés ultérieurement. Et que les conseillers municipaux n'oublient pas qu'à chaque séance du Conseil municipal, s'ils ont des incompatibilités d'horaire avec les commissions dans lesquelles ils siègent, ils peuvent les annoncer et le Conseil municipal prendra acte de leur souhait de changement de commission, le cas échéant. Le système proposé n'est pas figé dans le marbre pendant quatre ans, il se veut dynamique : il faudra simplement passer devant le Conseil municipal pour entériner d'éventuels changements. En tant que

.../...

fraîchement ancien président du Conseil municipal, il invite le Conseil municipal à essayer le système proposé avant de le rejeter.

M. Favarger rappelle que dans les deux autres communes et également dans les différentes séances intercommunales, comme le Centre sportif Sous-Moulin ou le CCCC, ces dernières débutent toujours à 18h30.

La parole n'étant plus demandée sur ce sujet, le Président passe la parole à M. Karr, maire.

M. Karr doit exhorter les conseillers municipaux, une fois de plus, à signer la Charte du respect en politique. Ce document n'a l'air de rien mais présente quelques engagements très simples qui les ont bien accompagnés tout au long de la précédente législature.

Puis, Mme Grandjean-Kyburz donne les dates des manifestations à venir durant l'été :

- **Le mercredi 8 juin 2011 à 20h00**, l'Atelier-Théâtre de Chêne-Bougeries, sous l'égide de la Comédie de Genève, proposera un spectacle à la salle communale Jean-Jacques Gautier. Pour ce spectacle, il reprend la pièce intitulée "HEAVEN", pièce qui avait déjà été donnée au mois de juin 2009. Cette dernière est une succession de "sketchs" de divers auteurs. Elle traite avec un humour parfois grinçant du monde du travail et de ses dérives.
Les comédiens ont décidé de faire une reprise avec de nouveaux textes et une nouvelle mise en scène. Ce spectacle a déjà été donné samedi dernier à la Comédie de Genève. La représentation a été précédée de la projection du film qui a été réalisé pour les dix ans de l'Atelier-Théâtre, toujours en partenariat avec Chêne-Bougeries et la Comédie, puisque la création de cet Atelier-Théâtre avait constitué une première il y a douze ans, avec l'arrivée de Mme Anne Bisang à la Comédie. Le nouveau directeur de la Comédie, M. Hervé Loichemol, est également désireux de poursuivre cette collaboration. Mme Grandjean-Kyburz invite les conseillers municipaux à venir nombreux à la salle communale mercredi 8 juin 2011 à 20h00.
- Le jeudi 9 juin 2011 à 19h30 aura lieu le repas du corps enseignant à la salle communale Jean-Jacques Gautier. Appelé "repas du corps enseignant", il s'adresse en fait à toutes les personnes qui, par leurs activités, s'occupent des élèves des écoles primaires de Chêne-Bougeries, que ce soit les patrouilleuses scolaires, les animatrices du parascolaire, les concierges. Tous les conseillers municipaux ont déjà reçu une invitation. Ceux qui n'ont pas encore répondu peuvent s'inscrire tantôt auprès du secrétaire général.

Concernant les délégations, Mme Grandjean-Kyburz signale d'une part que le **14 juin 2011 à 18h00 aura lieu une séance du comité du journal Le Chênois**, laquelle a été anticipée à 18h00 car elle sera suivie du repas annuel, avec toute l'équipe de la rédaction. D'autre part, il y aura une séance du **comité du Centre de Rencontres et de Loisirs le 21 juin 2011 à 18h00**.

Mme Grandjean-Kyburz rappelle ensuite la **Fête des promotions le vendredi 1^{er} juillet 2011**. Le thème est la forêt, puisque 2011 a été décrété "Année internationale des forêts". Les conseillers municipaux vont très prochainement recevoir le programme qui est, comme chaque année, décoré de dessins sélectionnés parmi ceux réalisés par les élèves. Tous les dessins seront exposés à l'Espace Nouveau Vallon le jour des promotions et lors du festival BimBadaBoum, qui a lieu au mois d'août prochain. Pour la Fête des promotions, l'après-midi est réservé aux enfants des écoles de Chêne-Bouggeries, qui se réunissent sur la place Colonel-Audéoud et dans les parcs de Chêne-Bouggeries où ils peuvent profiter des manèges, mur de grimpe, structure gonflable, poneys et autres jeux offerts par la commune. La cérémonie officielle a lieu à 18h15 à la salle communale. Ensuite, auront lieu le traditionnel cortège, le concert des fanfares, le repas et le bal animé par un DJ.

Avant cette Fête des promotions du 1^{er} juillet, le Conseil administratif *in corpore* et les membres de la commission Jeunesse visiteront les écoles les lundi 27 et mardi 28 juin 2011 en matinée pour l'attribution des Prix de camaraderie dans les classes de 6^e primaire, et pour offrir un livre à chaque élève ainsi qu'un dictionnaire aux élèves de 6^e primaire.

Pendant l'été, les "**Concerts au parc**" auront lieu les **lundi 4 et mardi 5 juillet 2011 à 20h00 au parc Stagni**. Le 4 juillet aura lieu un concert de l'Ensemble instrumental romand, sous la direction de M. Eric Bauer. Cet orchestre en résidence aux HUG attire un grand public de par sa renommée et la qualité de son interprétation. Au programme : Mozart, Vivaldi et Haydn. Le 5 juillet, l'Orchestre des Trois-Chêne récemment créé, qui résulte de la fusion de l'Orchestre de la Madeleine et de l'Orchestre de Saint-Jean et qui est soutenu par les trois communes chênoises, proposera un concert commenté de la Symphonie pastorale de Beethoven.

Et du **18 au 21 août 2011**, aura lieu le **Festival international jeune public BimBadaBoum**, avec notamment le cirque Starlight et des têtes d'affiche – Pierre Perret, Chantal Goya et Sonia Grimm.

Enfin, concernant la commission Affaires sociales, Mme Grandjean-Kyburz signale **l'assemblée générale de l'association Co'errance qui aura lieu le mercredi 8 juin 2011 à 18h30 à la salle du Nouveau Vallon, 8 route du Vallon**. Elle signale cet évènement dans la mesure où la commune soutient financièrement cette association. Cette assemblée sera suivie par une conférence sur le thème "Peut-on faire une psychiatrie sans la cité ?" à 19h30 donnée par le Dr. Rey Bellet, psychiatre.

Mme Grandjean-Kyburz indique encore que la **fête annuelle du jardin d'enfants des Castagnettes aura lieu le samedi 18 juin 2011 dès 11h30**.

Mme Sobanek sait que Chêne-Bouggeries est une commune très protestante, très économique, mais un Président du Conseil municipal doit quand même respecter certaines formes. Or, elle n'a jamais vu M. Fassbind porter une cravate. Elle a appris qu'il était très économique concernant l'achat de ses cravates au cours de ses études – il paraît qu'il n'a jamais dépensé plus de CHF 5-- pour une cravate. Elle l'a battu

.../...

samedi dernier en lui en offrant une qu'elle avait acheté aux Puces de Chêne-Bourg pour CHF 1.--. Mais parce qu'on a appris, dans cette commune, à regarder à chaque dépense, M. Favarger a fait encore mieux. Il a apporté ce soir une cravate qu'on lui a offerte. Le groupe socialiste remet au Président cette cravate, accompagnée de ses meilleurs vœux de réussite pour l'année à venir.

Le Président remercie le groupe Socialiste. Il tient à préciser qu'il porte la cravate ce soir, repliée toutefois en pochette ! Effectivement, lorsqu'il était à l'école hôtelière, où la cravate était obligatoire, il s'était fixé cette règle, parce qu'il ne voyait pas pourquoi il devait dépenser de l'argent pour quelque chose qu'il se refusait de porter et qui lui était imposé.

Le Président enjoint ensuite les conseillers municipaux à signer la Charte du respect.

L'ordre du jour étant épousé, le Président lève la séance à 22h.27.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
F. SPINELLI

Le Président
du Conseil municipal
M. FASSBIND

Annexe : Tableau de répartition des commissions 2011-2015

Répartition des présidences et sièges pour les commissions et les délégations du Conseil municipal – Législature 2011-2015

COMPOSITION DES COMMISSIONS

M. Jean-Michel Karr Conseiller administratif délégué		M. Jean-Michel Karr Conseiller administratif délégué		M. Jean-Michel Karr et Mme Béatrice Grandjean-Kyburz Conseillers administratifs délégués	
Territoire		Mobilités-Nature-Environnement		Sécurité	
Les Vert'libéraux	M. Luc Heimendinger Président	Les Verts	M. Florian Gross Président	Le parti Libéral-Radical	M. Marc Fassbind Président
Le parti Libéral-Radical	Mme Barbara Stryienski Weisse	Le parti Libéral-Radical	Mme Carla Saba	Le parti Libéral-Radical	Mme Barbara Stryienski Weisse
Le parti Libéral-Radical	Mme Monika Sommer	Le parti Libéral-Radical	M. Frédéric Balmer	Le parti Libéral-Radical	M. Frédéric Balmer
Le parti Libéral-Radical	M. Thierry Ullmann	Le parti Libéral-Radical	M. Guillaume Pictet	Le parti Libéral-Radical	M. Flávio Borda d'Agua
Le parti Libéral-Radical	M. Jean-Philippe Lecour	Le parti Libéral-Radical	M. Thierry Ullmann	Les Verts	Mme Colette Tiercy
Les Verts	M. Anthony Bauduccio	Les Verts	Mme Colette Tiercy	Les Verts	Mme Hélène Wyss
Les Verts	M. Olivier Dupont	Les Verts	Mme Hélène Wyss	Les Verts	M. Anthony Bauduccio
Les Verts	M. Fabian Spinelli	Les Vert'libéraux	M. François Perrin	Les Vert'libéraux	M. François Perrin
Le groupe Socialiste	M. Pierre-Yves Favarger	Le groupe Socialiste	M. Pierre-Yves Favarger	Le groupe Socialiste	Mme Marion Sobanek
MCG	M. Michel Sapey	MCG	M. Henry Rappaz	MCG	M. Michel Sapey

COMPOSITION DES COMMISSIONS

Mme Béatrice Grandjean-Kyburz Conseillère administrative déléguée		Mme Béatrice Grandjean-Kyburz Conseillère administrative déléguée		Mme Béatrice Grandjean-Kyburz Conseillère administrative déléguée	
Culture		Affaires sociales		Jeunesse	
Le parti Libéral-Radical	M. Flávio Borda d'Agua Président	Le groupe Socialiste	Mme Marion Sobanek Présidente	Les Verts	Mme Colette Tiercy Présidente
Le parti Libéral-Radical	Mme Marion Garcia-Bedetti	Le parti Libéral-Radical	Mme Monika Sommer	Le parti Libéral-Radical	Mme Marion Garcia-Bedetti
Le parti Libéral-Radical	Mme Monika Sommer	Le parti Libéral-Radical	Mme Carla Saba	Le parti Libéral-Radical	Mme Carla Saba
Le parti Libéral-Radical	M. Thierry Ulmann	Le parti Libéral-Radical	M. Flávio Borda d'Agua	Le parti Libéral-Radical	Mme Monika Sommer
Les Verts	M. Florian Gross	Le parti Libéral-Radical	M. Jean-Philippe Lecour	Le parti Libéral-Radical	M. Flávio Borda d'Agua
Les Verts	M. Olivier Dupont	Les Verts	Mme Hélène Wyss	Les Verts	M. Anthony Bauduccio
Les Verts	M. Dominique Messerli	Les Verts	M. Florian Gross	Les Verts	M. Dominique Messerli
Les Vert'libéraux	M. Luc Heimendinger	Les Verts	M. Dominique Messerli	Les Vert'libéraux	Mme Sylvia Hochuli
Le groupe Socialiste	M. Pierre-Yves Favarger	Les Vert'libéraux	Mme Sylvia Hochuli	Le groupe Socialiste	Mme Concetta Tina Bisanti
MCG	M. Henry Rappaz	MCG	M. Henry Rappaz	MCG	M. Michel Sapey

COMPOSITION DES COMMISSIONS

M. Jean Locher Conseiller administratif délégué		M. Jean Locher Conseiller administratif délégué		M. Jean Locher Conseiller administratif délégué	
Finances			Bâtiments et infrastructures		
Le parti Libéral-Radical	M. Guillaume Pictet Président	Les Verts	M. Fabian Spinelli Président	Le parti Libéral-Radical	M. Frédéric Balmer Président
Le parti Libéral-Radical	Mme Marion Garcia-Bedetti	Le parti Libéral-Radical	Mme Marion Garcia-Bedetti	Les Verts	M. Anthony Bauduccio
Le parti Libéral-Radical	M. Marc Fassbind	Le parti Libéral-Radical	Mme Carla Saba	Les Vert'libéraux	M. François Perrin
Le parti Libéral-Radical	M. Thierry Ulmann	Le parti Libéral-Radical	M. Marc Fassbind	Le groupe Socialiste	Mme Concetta Tina Bisanti
Les Verts	M. Florian Gross	Le parti Libéral-Radical	M. Jean-Philippe Lecour	MCG	M. Michel Sapey
Les Verts	M. Olivier Dupont	Les Verts	M. Anthony Bauduccio		
Les Verts	Mme Hélène Wyss	Les Verts	M. Florian Gross		
Les Vert'libéraux	M. Luc Heimendinger	Les Vert'libéraux	M. François Perrin		
Le groupe Socialiste	Mme Marion Sobanek	Le groupe Socialiste	M. Pierre-Yves Favarger		
MCG	M. Michel Sapey	MCG	M. Henry Rappaz		

COMPOSITION DES DELEGATIONS

Commission de réclamation taxe professionnelle	
M. Jean Locher Conseiller administratif délégué	
Le parti Libéral-Radical	M. Guillaume Pictet
Les Verts	M. Anthony Bauduccio
Les Vert'libéraux	Mme Sylvia Hochuli
Le groupe Socialiste	Mme Marion Sobanek
MCG	M. Michel Sapey
Délégués mairie pour le Conseil d'Etat	Mme Yvonne Piquilloud & M. Jacques Koller

Fondation communale pour l'aménagement de Chêne-Bougeries	
M. Jean Locher Conseiller administratif délégué	
Le parti Libéral-Radical	M. Guillaume Pictet
Les Verts	M. Florian Gross
Le groupe Socialiste	Mme Marion Sobanek

CEVA	
M. Jean-Michel Karr Conseiller administratif délégué	
Le parti Libéral-Radical	M. Marc Fassbind
Les Vert'libéraux	M. Luc Heimendinger

CCCC	
Mme Béatrice Grandjean-Kyburz Conseillère administrative déléguée	
Le parti Libéral-Radical	M. Flávio Borda d'Agua
MCG	M. Henry Rappaz

Editions Chênoises	
Mme Béatrice Grandjean-Kyburz Conseillère administrative déléguée	
Le groupe Socialiste	M. Pierre-Yves Favarger

Journal Le Chênois	
Mme Béatrice Grandjean-Kyburz Conseillère administrative déléguée	
Le parti Libéral-Radical	M. Flávio Borda d'Agua
Les Verts	M. Florian Gross

COMPOSITION DES DELEGATIONS

Centre de Rencontres et de Loisirs	
Mme Béatrice Grandjean-Kyburz Conseillère administrative déléguée	
Les Vert'libéraux	Mme Sylvia Hochuli

Centre sportif Sous-Moulin	
M. Jean Locher Conseiller administratif délégué	
Le parti Libéral-Radical	M. Frédéric Balmer
Le parti Libéral-Radical	A définir ultérieurement
Les Verts	M. Anthony Bauduccio
Les Vert'libéraux	M. François Perrin
Le groupe Socialiste	Mme Concetta Tina Bisanti
MCG	M. Michel Sapey

Chêne-Bouggeries Natation	
M. Jean Locher Conseiller administratif délégué	
Le parti Libéral-Radical	M. Marc Fassbind

Bureau du Conseil municipal	
Le parti Libéral-Radical	M. Marc Fassbind
Les Verts	M. Fabian Spinelli
Les Vert'libéraux	M. Luc Heimendinger
Le groupe Socialiste	Mme Marion Sobanek
MCG	M. Henry Rappaz